

Fiche

À l'Ancien Régime se substitue, avec la Révolution, un nouveau régime politique, fondé sur des principes différents.

I. La souveraineté nationale

- Sous l'Ancien Régime, la légitimité du pouvoir du roi dérivait du **droit divin** : le roi était roi par Dieu, pour régner sur les hommes, suivant en cela une doctrine politique multiséculaire. En 1789, la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen affirme le principe de **souveraineté nationale** suivant en cela les idées des philosophes des Lumières. Le peuple français est désormais composé de **citoyens (et non plus de sujets) dont la réunion constitue la nation française**. C'est dans le consentement de la nation que le pouvoir trouve sa légitimité. Il s'agit d'un renversement politique complet.
- La Constitution mise en place en 1791 (rendue inopérante par la fuite du roi à Varennes) établissait le principe, lui aussi novateur en France, de la **séparation des pouvoirs** : une idée chère à Montesquieu. Le pouvoir législatif est détenu par une Assemblée nationale élue et le pouvoir exécutif est exercé par le roi ; le pouvoir judiciaire devient indépendant. Les citoyens sont à la base de tout le système, au moyen de l'élection.
- Le type de suffrage varie pendant la période révolutionnaire. Mais au final, en 1815, c'est le suffrage censitaire masculin qui l'emporte. **Sont exclus du vote les femmes et les citoyens qui n'atteignent pas un certain niveau d'impôt (ce qu'on appelle le cens, d'où le nom de « suffrage censitaire »).**

II. Le difficile essor des libertés politiques

- Avec la Révolution, les libertés politiques de base commencent à être reconnues aux citoyens : liberté d'opinion, liberté d'expression, liberté de réunion sont établies, à l'exemple des libertés anglaises, reconnues depuis le siècle précédent.
- La Révolution est ainsi une période où apparaît une presse libre, une **presse d'opinion indépendante**, immergée dans le débat politique, qu'elle influence. C'est aussi la période où naissent des **clubs politiques**, sortes d'associations consacrées au débat politique, à l'échange d'idées. Avec la Révolution, le peuple français se passionne pour les affaires politiques : une caractéristique encore vraie de nos jours.
- Le peuple, d'ailleurs, et notamment **le peuple parisien, s'empare du débat**. Ce sont les « sans-culottes » (ainsi nommés parce que les hommes du peuple ne portaient pas la culotte aristocratique, qui s'arrête au genou, mais le pantalon, qui descend aux chevilles). À de multiples reprises, le peuple intervient dans la vie politique, lors du 14 juillet 1789, par exemple, ou le 10 août 1792, lorsque le peuple prend d'assaut le palais des Tuileries. **Même les femmes peuvent agir**, peser sur la vie publique, comme le 5 octobre 1789, lorsque les femmes parisiennes vont chercher à Versailles la famille royale, qu'elles ramènent dans la capitale.
- Cependant, **les périodes de la Terreur (1793-1794), du Consulat (1799-1804) et de l'Empire (1804-1815) sont des périodes de dictature**, au cours desquelles les libertés publiques sont mises sous surveillance, voire supprimées. La loi des suspects, votée en 1793, désigne comme ennemis de la Révolution, ce qui est passible de la peine de mort, toute personne considérée comme suspecte, ce qui laisse une large part à l'arbitraire et à la délation.

III. L'unification nationale

- L'Assemblée nationale constituante mène aussi un **travail d'unification de la nation** sur les plans administratif, juridique, judiciaire, fiscal et militaire.
- Le système administratif très complexe de l'Ancien Régime est aboli et remplacé par celui des **départements**. **Napoléon met à la tête de chaque département un préfet, représentant du pouvoir central** et doté de fonctions étendues. Le droit et les systèmes judiciaires sont unifiés sur tout le territoire français, de même que les impôts.
- En 1792, on proclame « **la Patrie en danger** ». La levée en masse envoie aux armées près d'un million d'hommes. L'armée cesse d'être royale, mercenaire, temporaire et commandée par la noblesse. Elle devient nationale, citoyenne, permanente et commandée par des officiers sortis du rang. À Valmy, en 1792, les colonnes françaises chargeront l'ennemi au cri de « Vive la nation » ! En 1798, le **service militaire obligatoire** est institué par la Convention. Il ne disparaîtra qu'en... 1997 !